

222C1662
FR0012789949-FS0508

28 juin 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

EUROPCAR MOBILITY GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 juin 2022, la société Morgan Stanley (c/o The Corporation Trust Company (DE), Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 juin 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP et ne plus détenir indirectement, par l'intermédiaire des ses filiales Morgan Stanley & Co. International plc et Morgan Stanley Europe SE, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport d'actions EUROPCAR MOBILITY GROUP détenues par le déclarant dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par la société Green Mobility Holding S.A.¹.

¹ Cf. notamment D&I 222C1484 du 15 juin 2022 annonçant le résultat de l'offre et sa suite positive.